



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES interne

Section : Langues kanak : nengone

Session 2024

Rapport de jury présenté par :

Suzie BEARUNE
Maîtresse de conférences des universités
Présidente du jury

« Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury. »

« Par souci de clarté et de fluidité de la lecture, la double écriture des terminaisons des mots féminin / masculin (exemple : « candidat.e ») n'est pas appliquée, étant bien entendu que ces mots font référence aux femmes comme aux hommes. »

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	3
RESULTATS ET BILAN DE LA SESSION 2024.....	4
DESCRIPTION DES EPREUVES	5
ANALYSES DU JURY	7
ÉPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE	7
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	9
INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.....	13

INTRODUCTION GENERALE

La session de 2024 est la deuxième session du Capes interne de langues et cultures kanak nengone. Le concours s'adresse à des enseignants non titulaires qui sont intéressés par le domaine de l'enseignement des langues et cultures kanak. Il s'agit d'un concours proposé en interne avec une épreuve d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Le présent rapport permet de fournir aux candidats non retenus et aux futurs candidats les attentes sur les épreuves et de les aider à préparer une nouvelle candidature.

Je tiens à remercier les membres du jury pour leur contribution, leur expérience, leur expertise et leur impartialité durant le processus du concours.

Un remerciement est adressé aux bureaux des concours enseignants du ministère et du Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie, pour leur accompagnement respectif, ainsi que le personnel du lycée professionnel commercial et hôtelier Auguste Escoffier de Nouméa pour leur accueil.

RESULTATS ET BILAN DE LA SESSION 2024

Chiffres

CAPES Interne langue kanak nengone public

Nombre d'inscrits	Nombre de dossiers RAEP présents	Nombre de candidats admissibles	Nombre d'admis	Nombre de poste
4	3	3	1	1

Epreuve écrite

Note la plus basse : 11,50/20

Note la plus haute : 13/20

Moyenne des notes obtenues à l'épreuve de dossier RAEP : 12,42/20

Seuil d'admissibilité (épreuve écrite) : 10/20

Epreuve orale

Note la plus basse : 09,50/20

Note la plus haute : 17/20

Moyenne des notes obtenues à l'épreuve orale : 13,83/20

Seuil d'admission (épreuve écrite et orale) : 15,17/20

Le nombre de candidatures et de dossiers RAEP étant faible, il convient de relativiser les résultats présentés.

DESCRIPTION DES EPREUVES

Les épreuves du concours interne du Capes et du Caer-Capes de la section langues kanak : ajië, drehu, nengone, paicî se composent d'une épreuve d'admissibilité (étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat) et d'une épreuve orale d'admission (exploitation pédagogique de documents en langue kanak).

Au titre d'une session, le concours peut être ouvert pour une ou plusieurs de ces langues. Les candidats font l'objet d'un classement distinct selon la langue au titre de laquelle ils concourent, qu'ils choisissent au moment de l'inscription. Les épreuves en langue kanak se déroulent dans la langue au titre de laquelle les candidats concourent ; toutefois, les éléments culturels concernent la culture kanak dans son ensemble.

Epreuve d'admissibilité : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (Raep)

- Coefficient 1

Le candidat transmet son dossier au jury suivant les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de Raep qu'il note de 0 à 20. Le dossier est soumis à une double correction. Il n'est pas rendu anonyme.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les

problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Le candidat atteste sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de Raep, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Epreuve d'admission

- **Durée de la préparation : 2 heures**
- **Durée totale de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 30 minutes maximum ; entretien : 30 minutes maximum)**
- **Coefficient 2**

Cette épreuve consiste en une exploitation pédagogique de documents en langue kanak (notamment documents audio, textuels, vidéo) soumis au candidat par le jury. L'épreuve se compose d'un exposé en langue kanak suivi d'un entretien en langue kanak comportant l'explication en français de faits de langue.

Lors de l'entretien, dix minutes maximums pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. Cet échange se déroule en langue kanak.

ANALYSES DU JURY

Le déroulement du concours

Les épreuves du Capes interne section langues kanak sont indiquées sur le site du ministère de l'éducation nationale.

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-du-capes-interne-et-du-caer-capes-section-langues-kanak-595>

Le concours se compose de deux épreuves : l'une écrite et l'autre oral.

ÉPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

L'épreuve écrite d'admissibilité est la présentation du dossier écrit de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Le jury examine les dossier Raep qu'il note de 0 à 20, la note 0 étant éliminatoire. Chaque dossier est soumis à une double correction. Il n'est pas rendu anonyme.

1. Remarques générales

Le dossier est composé de deux parties :

- Le parcours professionnel (présenté en deux pages)
- La présentation d'une expérience professionnelle (analyse d'une séquence choisie et les annexes).

a. Le parcours professionnel

La constitution de ce dossier exige une réflexion approfondie et du temps à s'y consacrer. Il y a d'une part, une tâche importante dédiée à la rédaction dans cette partie ; et d'autre part, le choix des éléments saillants de l'exercice du métier paraissant significatif afin de composer une argumentation qui met en évidence l'évolution de la pratique du métier et les compétences professionnelles développées.

- Précision (choix et ordre des idées et des exemples)
- Qualité de la langue
- le travail réflexif (réflexion sur ses pratiques et sur sa carrière, sur les élèves, sur la mise en œuvre en classe des savoirs, etc.)
- Concision : respect des proportions : éviter le bavardage et les incidentes.
- Centrage sur l'enseignement : et pas seulement sur les a priori généraux. Le dossier RAEP est un dossier professionnel qui vise à montrer qu'on a une certaine expérience qui fait de soi un enseignant.

Toutes les expériences et les compétences acquises ne sont pas obligées d'être répertoriées, or il est nécessaire de montrer et de valoriser les qualités d'enseignant que ces différentes expériences ont permis de développer.

Cette partie doit être réalisée sous une forme de description d'expériences professionnelles développées bien détaillée afin d'éviter de réduire ce travail à une liste.

b. La présentation de la séquence

La présentation de la séquence est un contenu essentiel du dossier. Cette partie permet de mettre en évidence les connaissances pédagogiques et didactiques, les compétences acquises et notamment la connaissance des programmes dans l'exercice du métier. Le jury est en droit d'attendre d'un enseignant une présentation soignée montrant une cohérence logique dans l'organisation des idées. Il s'agit d'une exigence du candidat envers lui-même qui est un prérequis indispensable s'il se destine à exercer le métier d'enseignant. La présentation doit être rédigée de manière claire et soignée avec une pagination et des parties identifiées.

L'objectif de cette présentation est de montrer sa conception d'enseigner à travers l'analyse des démarches pédagogiques. Il est important également de faire part des réflexions personnelles de cette expérience professionnelle dans la séquence. La jonction entre le parcours professionnel et la présentation de la séquence doit être la ligne de conduite. Le jury évalue la mise en œuvre et le choix du projet pédagogique du candidat, sa capacité de mener un projet d'apprentissage : comment la réalisation s'est faite ? la mise en évidence des objectifs, des progressions et les évaluations proposées. La prise en compte de la diversité des profils des élèves dans la démarche pédagogique est également un point important que le jury peut relever. La différenciation pédagogique dans la séquence peut aussi être un point important que le jury peut relever dans la présentation.

c. Un mot sur les annexes

Un ou deux exemples de travaux réalisés peuvent être présentés dans la cadre de la situation décrite que le candidat pense être utile pour le jury. Les annexes doivent être paginés avec un nombre limité à 10 pages maximum.

Les annexes permettent d'aider le jury à comprendre le déroulé de la séquence. La sélection des documents est donc importante ne comportant pas de photographies d'élèves. Il peut s'agir par exemple de travaux réalisés par les élèves ou des copies anonymisées pour illustrer la séquence.

Il est nécessaire de rappeler que lors de l'entretien de l'épreuve orale d'admission, dix minutes pourront être réservées à un échange sur le dossier Raep, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Il serait préférable de débiter la rédaction du dossier assez tôt pendant l'année de préparation afin de rendre la meilleure version rédactionnelle après relectures attentives et corrections. La rédaction est un travail assez ardu qu'il ne faut surtout pas prendre avec légèreté.

2. Sur les dossiers lus

Sur cette session, très peu de candidats ont pu finaliser leur dossier. Les trois candidates dont le jury a lu les dossiers ont effectivement préparé sérieusement cette épreuve et le jury s'en réjouit.

Les dossiers manifestent une réelle prise en compte des élèves tels qu'ils sont : échanges dans la classe, conscience des réalités sociales et de la diversité linguistique et culturelle des élèves.

L'attention est attirée sur le fait que le candidat n'est pas qu'un locuteur. Bien sûr il peut être locuteur natif puisqu'il pratique la langue concernée. Mais la posture professionnelle est ce qui

est attendu des candidats : attitudes de professeur, regard sur les progrès des élèves, vision claire des enjeux des apprentissages (compétences, mise en activité des élèves, évaluation), connaissance des programmes, y compris dans leurs évolutions les plus récentes. La prise en compte des élèves non locuteurs ainsi que le niveau des élèves locuteurs doivent être également envisagés.

La qualité de la langue utilisée dans les dossiers de RAEP, le français, est observée avec attention par le jury. Il est nécessaire que la langue soit irréprochable. De même, l'utilisation de la langue kanak dans les exemples donnés doit être sans reproche du point de vue des registres de langue et de la correction grammaticale. Il est attendu que les candidats s'expriment dans l'une et l'autre langue de façon précise et correcte. Un dossier a retenu l'attention du jury dû à la qualité rédactionnelle observée aussi bien de la syntaxe que dans l'organisation des idées.

Une remarque générale sur cette épreuve s'impose : **Le dossier doit être entièrement rédigé.** Des titres sont acceptés, mais on rappelle que la logique du propos doit aussi pouvoir être découverte par le lecteur dans l'enchaînement des idées telles qu'elles sont explicitées.

Partie 1 : Expérience professionnelle

La prise de recul est importante car parfois, la difficulté de la rédaction réside dans la tentation de se contenter de raconter toutes les expériences d'enseignement. Or, le choix didactique et pédagogique doit donc s'opérer afin d'organiser de manière logique les différents propos qui, selon le candidat fait sens. Il s'agit de montrer à travers l'expérience professionnelle, qu'au-delà des difficultés rencontrées, comment cette expérience a enrichi et développé les compétences d'enseignant.

Il n'est donc pas nécessaire de tout raconter, mais il est plutôt préférable d'organiser par thématique (ou de manière chronologique) afin de valoriser l'expérience et les compétences acquises.

Partie 2 : L'expérience pédagogique présentée

Il s'agit d'une partie importante du dossier. Elle consiste à préciser les démarches suivies, de fournir des indications sur un objet pédagogique précis (une séquence) et mettre en évidence des réflexions personnelles que cette expérience professionnelle a suscitées.

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les trois candidates ont été déclarées admissibles. Elles ont toutes manifesté un grand sérieux, mais aussi de différences de compréhension : aisance devant la commission, interrogation et mise en relation des documents, capacité de prise de distanciation.

L'épreuve orale d'admission se déroule en deux parties, chacune d'elles dure 30 minutes : une présentation du projet pédagogique s'effectue avant un échange avec le jury où le candidat doit soutenir pendant trente minutes.

Il est conseillé au candidat de se munir d'une montre afin de ne pas être pris de court par le temps imparti.

Un dossier est remis aux candidats comprenant des documents et une consigne à prendre impérativement en compte. Il s'agit de définir le niveau de classe et d'adapter ses propositions pédagogiques à ce niveau. La mise en relation des différents documents à exploiter est primordiale.

Le déroulement de l'épreuve orale se fait en langue kanak (en nengone cette session). Il faut souligner que l'utilisation de la langue kanak ne doit donner lieu à aucune familiarité avec le jury : les compétences de maîtrise des différents registres de langue, du lexique, de la syntaxe sont évaluées à cette épreuve. Il s'agit d'un concours professionnel, il est donc impératif d'utiliser un langage et avoir une posture professionnelle. Il est préférable d'employer un registre soutenu plutôt que familier.

Le jury préconise les recommandations suivantes :

- Le dossier doit être constitué d'un travail d'analyse, de réflexion et un travail de relecture et de réécriture est nécessaire. Le travail d'analyse permet de mettre en évidence les objectifs, les apprentissages et les progressions du travail réalisé.
- Il ne suffit pas d'inventorier tous les travaux pédagogiques effectués, l'essentiel est plutôt le choix des expériences pédagogiques cohérentes et significatives montrant vos capacités professionnelles du métier d'enseignant de langue kanak.

Les compétences évaluées sont les suivantes :

- La qualité et la capacité d'analyse et de prise de recul de la réalisation
- L'argumentation des choix didactiques et pédagogiques opérés
- La structuration des propos et la mise en page
- La qualité rédactionnelle notamment la maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe

Analyse du dossier

L'analyse de dossier doit rendre compte de la totalité des documents. L'exploitation des documents illustre les richesses des textes et documents proposés. Le jury évalue les connaissances de la culture étudiée et non le degré d'attachement des candidats.

Dans le dossier proposé, il est attendu que les candidats valorisent les éléments culturels concernant les différentes configurations d'espaces privés et publics notamment sur les femmes. Celles-ci ont longtemps été limitées à la sphère privée ; que les documents proposés pour l'exploitation pédagogique, invitent les candidates à réfléchir sur leur accès à la sphère public (aussi bien dans le domaine politique, social que professionnel). L'émancipation des femmes dans le monde kanak permet de repenser à la femme moderne, ce qu'elle est dans ces espaces publics et privés. Le jury regrette que la réflexion sur la redistribution des rôles au sein de la famille et sur les mutations au sein de ces deux espaces privé et public n'ont été que partiellement mentionné par certaines candidates. Le questionnement sur la parité est également attendu des candidates, mais aucune ne l'a abordé. Interrogées sur ce point, certaines candidates n'ont pas su répondre. Le jury a constaté un certain manque d'ouverture, ni de réflexion sur ces questions qui sont très importantes dans le monde actuel.

Le jury a apprécié une prise de recul par rapport à certaines réalités culturelles et sociologiques. A ce niveau d'exigences, il convient à chaque candidat de se détacher d'une vision trop subjective et d'explicitier certains faits sociaux de la manière la plus neutre et distanciée possible. Le candidat devra s'attacher à repérer des faits culturels forts et à en tirer les richesses exploitables par les élèves.

L'ensemble des documents a été exploité par les candidates durant la partie dédiée à l'analyse de dossier. Le jury déplore néanmoins que la totalité des quatre documents n'ait pas forcément été exploitée à un niveau didactique.

Proposer une exploitation pédagogique

L'utilisation de l'ensemble du dossier est conseillée. La définition du cadre dans lequel se situe la séquence envisagée est nécessaire : la partie du programme concernée, les objectifs d'apprentissage. La référence aux programmes est ainsi nécessaire.

Il faut que les candidats prennent connaissance des principes et des réalités de l'enseignement des langues vivantes aussi bien les programmes que les niveaux de compétences attendus. Le travail par compétence est une nécessité dans l'enseignement des langues vivantes. Le jury invite les candidats à lire attentivement.

Concernant l'utilisation pédagogique en classe, les objectifs poursuivis et les évaluations doivent être présentés avec plus de précision possible.

Le jury relève le fait qu'aucun des candidats n'ait cherché à corréler entre eux les différents supports du document de manière autre, que celle présentée par le jury lors de la constitution du dossier d'examen. Or, une épreuve de cette qualité exige une certaine mise en œuvre pédagogique spécifique à l'enseignant de langues vivantes qu'il convient de maîtriser à ce niveau du concours.

Par ailleurs, commencer une séquence par une analyse d'un document écrit peut être hasardeux à moins que ce choix n'ait été explicité clairement par le candidat. Le jury s'étonne qu'une mise en retrait d'un document audio-visuel qui apparaît dans le dossier n'ait pas été clairement explicité et pourquoi et comment, par les trois candidates. La totalité des documents proposés pour l'épreuve doit être exploitée dans la présentation du dossier pédagogique et adapté par nécessité.

Il convient à chaque futur enseignant de langues vivantes d'avoir des connaissances solides d'un point de vue didactique, pédagogique mais aussi linguistique. Ainsi, des notions telles que l'injonction, doivent pouvoir être définies clairement au niveau linguistique par les candidats, qui pourront l'expliquer clairement à leur tour en classe. En outre, donner des exemples vagues ne suffit pas, il faut savoir expliciter.

De manière générale, les qualités des meilleures prestations se basent sur :

- Une bonne maîtrise de la langue nengone et des registres de langue existant (usage du langage respectueux et de termes spécifiques tels que 'compétences'...);
- Une méthodologie fine et construite sur la présentation des documents et de l'exploitation en classe ;
- Le respect ainsi que la maîtrise des textes officiels et des programmes en vigueur ;
- L'intégration d'une séquence pédagogique à l'intérieur d'une progression annuelle plus vaste ;

Une candidate a établi des liens avec le Projet Educatif de la Nouvelle-Calédonie se projetant alors dans une perspective plus large plaçant ainsi l'enseignement des langues vivantes dans une vision globale à l'échelle du pays.

Enfin, il est essentiel de définir des compétences culturelles pour chacune des séances d'apprentissages envisagées, telle que l'a fait l'une des candidates, ce qui a été apprécié par le jury. En effet, la combinaison entre la dimension linguistique et culturelle permet de renforcer dans une réalité donnée et reste efficace dans l'apprentissage d'une langue.

L'épreuve orale se déroule en langue kanak (nengone pour cette session), il est impératif que le candidat puisse s'entraîner en amont afin de diversifier ses pratiques langagières en langue kanak. Le candidat doit être capable de parler de ses pratiques professionnelles en construisant ses propos en langue kanak convenablement.

La préparation de cette épreuve orale est primordiale et la pratique langagière en langue kanak des candidats est à tenir compte. Les propos trop familiers (notamment pour le nengone) sont à éviter, il est donc conseillé d'effectuer une préparation en langue kanak en amont afin d'améliorer, de varier la pratique langagière notamment pour le choix d'un registre convenable pour l'épreuve orale.

Pour cette session de 2024, les candidates ont été interrogées sur le même sujet :

Vous proposerez en langue nengone une exploitation pédagogique du dossier joint, à destination d'une classe de lycée dont vous déterminerez le niveau.

- Document 1 : *Tâdo, Tâdo, wéé ! ou No more baby* (de Déwé Gorodé, traduit en nengone par S. Bearune)
- Document 2 : *Maryline Sinewami, hmenewe me hndan co cori ore Lameri no Nengone* (de Thérèse Waia et Philippe Kuntzmann, traduit par S. Bearune).
- Document 3 : « 50 ans après, les pionnières du féminisme à Nakéty se souviennent », (de la chaîne Caledonia)
- Document 4 : « Hnaetano : ore lakedi aceni ri pahnameneng » (*Tourisme : accueil en tribu, l'autre tourisme calédonien* de S. Bellec).

Les critères auxquels le jury s'est particulièrement attaché sont les suivants :

Exposé	Entretien
Analyse des documents	Précision des réponses
Déroulement des activités proposées	Capacité à prendre en compte les questions du jury, pour enrichir ou modifier le propos
Mise au travail des élèves	
Présence d'un objectif d'apprentissage	Connaissances, culture, ouverture d'esprit
Précision des savoirs	Sens de l'échange et de la nuance
Prise en compte des programmes en cours	Qualité de la langue kanak utilisée.

Présence d'une évaluation	Respect du temps
Qualité de la langue kanak utilisée	
Respect du temps	

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Les éléments bibliographiques visent à fournir des repères aux candidats qui souhaitent renforcer la qualité et la solidité de leur connaissance des langues kanak. Il n'y a aucune attente de compte rendu de ces ouvrages de la part du jury. Ces ouvrages et sitographie sont tout simplement des indications des fondements scientifiques que les candidats pourront se servir afin de renforcer leur connaissance sur les langues kanak et pour leur réflexion et leur enseignement.

- Bearune, S., 2012, *L'expression linguistique de l'espace en nengone, Nouvelle-Calédonie*, Thèse de doctorat, Inalco.
- , 2013, « Locatifs, directionnels et cadres de référence en nengone (Nouvelle-Calédonie) », in C. Chauvin, *Sémantique des relations spatiales*, Faits de Langues, n°42, Revue Linguistique, Peter Lang.
- , 2013, Didacticiel nengone, une méthode d'apprentissage, avec J. Vernaudeau, J. K. Hmae, <https://www.nengone.unc.nc/>
- , 2018, *Le nengone : phonologie et éléments de syntaxe*, Editions Universitaires Européenne.
- , 2022, *Uane nore nodei lanengoc : Penser les langues, Thinking about languages*, avec Dotte, A.-L., Geneix-Rabault, Actes de la 11^{ème} Conférence de Linguistique Océanienne, Proceedings of the 11th Conference On Oceanic Linguistics (COOL 11), collection LA-NI, Presses Universitaires de la Nouvelle-Calédonie (PUNC).
- Cawa, D., 1989, Etude contrastive du substitut nominal en français et en nengone, mémoire de maîtrise, Paris III.
- Cawa, D. et Haewegene, J., 1985, Langue Nengone: propositions d'écriture: La xiwamomo pene nengone, Nouméa, CTRDP, 110 p.
- Haudricourt A.-G., 1948, Les langues du Nord de la Nouvelle-Calédonie et la grammaire comparée. *Journal de la Société des Océanistes*, 2 pp. 159-162.
- Iopue, R. W., 1985, L'accent de mot en Maré, mémoire de maîtrise, Paris III.
- LERCARI C., L. D. SAM, J. VERNAUDON et M. GOWE, 2001. Langue de Lifou. *Gene drehu*. Méthode d'initiation, Nouméa, CDP/Laboratoire Transcultures, Université de la Nouvelle-Calédonie, [2 tomes + cassettes].
- Lichtenberk, F., 2018, The diachrony of Oceanic possessive classifiers. In W. B. McGregor & S. Wichmann (Eds.), *Diachrony of classification systems* (pp. 165–200). Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins.
- Lynch, John, 1998, *Pacific languages. An introduction*, Honolulu, University of Hawai'i Press.
- Dubois, M.-J., 1950, Morphologie structurelle et formelle de la langue de Maré, Paris.
- , 1969, Dictionnaire Maré-français, Paris, 2 vol., 1079 p.
- , 1971, "Ethnobotanique de Maré, Iles Loyauté", Paris, *Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée*, vol. XVIII, n° 7-8, juil-août ; n° 9-10, sep-oct., Laboratoire d'ethnobotanique, Muséum d'histoire naturelle, 1971, p. 222-273 et p. 310-371.

- , 1975, *Mythes et Traditions de Maré*. Les Eletok, Paris, Société des Océanistes n° 35, Musée de l'Homme, 1975, 350 p.
- , 1977, *Les chefferies de Maré*. Nouvelle-Calédonie, Paris, H. Champion, 816 p.
- , 1978, *Initiation à la langue de Maré, pene nengone*. Îles Loyauté, Nouvelle-Calédonie, Paris, Musée de l'Homme, microédition n° 78 992 199, 162 p.
- , 1980, *Dictionnaire Maré-Français*, dactylographié, 1056 p.
- , 1984, *Gens de Maré*, Paris, Anthropos, 376 p.
- Moyse-Faurie, C. (2007). Les formes nominalisées du verbe dans quelques langues océaniques. *Faits de Langues*, 30, 97–116.
- MOYSE-FAURIE C., 1979, *Structure actancielle du drehu, Relations Prédicat-Actant(s)*, Paris, Selaf, Lacito-Documents 3 (Eurasie), tome II, pp. 95-103.
- , 1983. *Le drehu, langue de Lifou (îles Loyauté)*, Paris, SELAF, *Langues et cultures du Pacifique* n°3, 212 p.
- , 1985. *Incorporation morphologique et incorporation syntaxique en drehu*, Paris, *Actances* n°1, pp. 123-133.
- , 1998, *Relations actancielles et aspects en drehu et en xârâcùù*, *Actances* 9, pp. 135-145.
- MOYSE-FAURIE Claire, 1980, *Un exemple : les langues néo-calédoniennes*, in F. François (éd.), *Linguistique*, Paris, PUF Fondamental, pp. 411-418
- , 1984, *L'opposition verbo-nominale dans les langues d'Océanie*, *Modèles linguistiques* VI/1, pp. 117-125.
- , 1997b. *Phénomènes d'incorporation dans quelques langues océaniques*, *Studi italiani di linguistica teorica e applicata*, XXVI, Rome, 1997-2, pp. 227-246.
- , 2007, *Les formes nominalisées du verbe dans quelques langues océaniques*, *Faits de langues* 30, p. 97-116.
- MOYSE-FAURIE C. et F. OZANNE-RIVIERRE, 1983, *Langue à verbe initial et sujet marqué en Nouvelle-Calédonie*, in A. Cartier (éd.), *Typologie Linguistique (Journée d'étude) n°5*, UER de Linguistique, Paris V, pp. 21-32.
- Ozanne-Rivierre, F., 1992, *The Proto-Oceanic consonantal system and the languages of New Caledonia*. *Oceanic Linguistics*, 31(2), 191–207.
- Ozanne-Rivierre, F., 1998, *Langues d'Océanie et Histoire*. In A. Bensa & J.-C. Rivierre (Eds.), *Le Pacifique: un monde épars* (pp. 75–104). Paris: L'Harmattan.
- Ozanne-Rivierre, F., & Rivierre, J.-C., 2004, *Evolution des formes canoniques dans les langues de Nouvelle-Calédonie*. In E. Zeitoun (Ed.), *Les langues austronésiennes (Faits de L*, pp. 141–153). Paris: Ophrys.
- Ross, M., 2004, *Typologie morpho-syntaxique des langues océaniques*. In E. Zeitoun (Ed.), *Les langues austronésiennes (Faits de L*, pp. 71–86). Paris: Ophrys.
- VERNAUDON, J., 2004, *Grammaire comparée des langues océaniques et de la langue française*. http://www.ac-noumea.nc/IMG/pdf/gram_comp2.pdf.

Sitographie

Site de l'Académie des langues kanak : <https://www.alk.nc/>